

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2021**

**ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE « PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE LIEES
AUX OPERATIONS D'ELECTRIFICATION SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION
D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE »**

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 29 du mois d'octobre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
	Nom	Prénom			Nom	Prénom		
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	X	
4	BERAL	Olga		X	ELEORE	Jean-Pierre	X	
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony		
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis		X	LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric	X		BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David	X	
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David	X		ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X		DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie		

	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier		X	ZEMBAMA	Rodrigue	X	
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	RICHARD	Albert		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André		X	BEAUJOUR	M. Dany	X	
53	BRUDEY	Hilaire	X		ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie	X	
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Anselme VALLUET à Mme Ghislaine OPET

Secrétaire de séance : M. Laurent CHERALDINI

**ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE « PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE LIÉES
AUX OPERATIONS D'ELECTRIFICATION SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION
D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.1321-9, L.2113 et suivants, L.5212-16 et L.5711-1,

Vu le Code de la Commande Publique et ses articles R. 2124-1, R. 2124-4, R. 2161-21 à R. 2161-23,

Vu la délibération DEL-2014-RH/SJ-13 du Comité Syndical en date du 12 Décembre 2014 donnant délégation permanente de pouvoir du Comité Syndical au Président relative à la conclusion de marchés publics,

Vu la délibération DEL-2020-DAG-34 du Comité Syndical en date du 25 Septembre 2020 de délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président du Sy.MEG,

Vu l'avis rendu par l'instance d'attribution à savoir la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 19 avril 2021,

Vu la loi n°2021-1172 du 11 septembre 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire dans les outre-mer jusqu'au 15 novembre 2021 inclus.

Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2021 portant restriction à l'accès aux établissements recevant du public et réglementant les activités et les déplacements en journée dans le département de la Guadeloupe

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	34
Abstentions	0
Voix contre	0

DECLARE :

Article 1 : Avoir pris connaissance de la publication des avis d'appel public à candidatures au mois d'août 2020 concernant l'accord cadre alloti à bons de commande multi-attributaires désigné « Prestations de maîtrise d'œuvre liées aux opérations d'électrification sur le réseau de distribution d'électricité de la Guadeloupe ».

L'allotissement est effectué comme suit :

- Lot 01 : EEBT - Etudes d'extension de réseau en Basse Terre et aux Saintes
- Lot 02 : EEGT- Etudes d'extension de réseau en Grande Terre, Désirade et Marie Galante
- Lot 03 : ESBT - Etudes et suivi des travaux des lotissements, renforcement, sécurisation et effacement de réseau en Basse Terre et aux Saintes
- Lot 04 : ESGT - Etudes et suivi des travaux des lotissements, renforcement, sécurisation et effacement de réseau en Grande Terre, Désirade et à Marie-Galante.

Article 2 : Avoir pris connaissance de la conclusion de l'ensemble de l'accord cadre le 17 mai 2021 conformément au vote de la Commission d'Appel d'Offres le 19 avril 2021.

Article 3 : Avoir pris connaissance de la signature par le Président du « lot 01 - EEBT : Etudes d'extension de réseau en Basse Terre et aux Saintes » de l'accord cadre avec les deux (2) entreprises suivantes :

Lot 01 : EEBT			
Titulaires	Part attribuée	Montant minimum en HT	Montant maximum en HT
1 - ENERGIE CARAIBES CONSULTING	60%	60 000 €	480 000 €
2- ARTELIA	40%	40 000 €	320 000 €
Montant annuel en HT	100%	100 000 €	800 000 €

Article 4 : Avoir pris connaissance de la signature par le Président du « lot 02 - EEGT : Etudes d'extension de réseau en Grande Terre, Désirade et Marie Galante » de l'accord cadre avec les deux (2) entreprises suivantes :

Lot 02 : EEGT			
Titulaires	Part du lot	Montant minimum en HT	Montant maximum en HT
1 - ENERGIE CARAIBES CONSULTING	60%	60 000 €	480 000 €
2- BET UNIMON	40%	40 000 €	320 000 €
Montant annuel en HT	100%	100 000 €	800 000 €

Article 5 : Avoir pris connaissance de la signature par le Président du « Lot 03 - ESBT : Etudes et suivi des travaux des lotissements, renforcement, sécurisation et effacement de réseau en Basse Terre et aux Saintes » de l'accord cadre avec les quatre (4) entreprises suivantes :

Lot 03 : ESBT			
Titulaires	Part du lot	Montant minimum en HT	Montant maximum en HT
1- ARTELIA	50%	112 500 €	450 000 €
2- ENERGIE CARAIBES CONSULTING	30%	67 500 €	270 000 €
3- Groupement SARL ARFI/ LTC SAS/ GAMMA INGENIERIE (Mandataire : SARL ARFI)	15%	33 750 €	135 000 €
4- SAFEGE/SUEZ Consulting	5%	11 250 €	45 000 €
Montant annuel en HT	100%	225 000 €	900 000 €

Article 6 : Avoir pris connaissance de la signature par le Président du « Lot 04 : ESGT - Etudes et suivi des travaux des lotissements, renforcement, sécurisation et effacement de réseau en Grande Terre, Désirade et à Marie-Galante » de l'accord cadre avec les trois (3) entreprises suivantes :

Lot 04 : ESGT			
Titulaires	Part du lot	Montant minimum en HT	Montant maximum en HT
1- ARTELIA	50%	112 500 €	450 000 €
2- ENERGIE CARAIBES CONSULTING	35%	78 750 €	315 000 €
3- SAFEGE/SUEZ Consulting	15%	33 750 €	135 000 €
Montant annuel en HT	100%	225 000 €	900 000 €

Article 7 : Avoir pris connaissance que la durée de l'accord cadre court du 17 mai 2021 au 31 décembre 2021 avec une reconduction possible du 1^{er} janvier au 31 décembre, trois (3) fois maximum.

Article 8 : Que les obligations relatives aux attributions confiées au Président en matière de passation formalisée d'accord-cadre ont bien été respectées.

Article 9 : Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 08 novembre 2021
Président
DULAC Daniel

